



Arrêté n°2025 - 161
fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial
au titre de la promotion interne 2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1 et L.523-5,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment l'article 7,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 14 à 16,

Vu l'arrêté n°2023-248 du 26 octobre 2023 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret,

Considérant que 11 recrutements sur le cadre d'emplois des techniciens sont intervenus en 2024 dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoute 1 recrutement au titre des années précédentes, permettant 6 nominations au titre de la promotion interne, à répartir sur les grades de technicien territorial et technicien territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant que 155 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ont été recensés au 31/12/2024 dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire **6 fonctionnaires** sur les listes d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux par voie de promotion interne au titre de l'année 2025, à répartir sur les grades de technicien et technicien principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il appartient à Madame la Présidente du Centre de Gestion du Loiret de répartir les postes sur les deux listes d'aptitude de technicien territorial et technicien territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant que Madame la Présidente a réparti les 6 postes de la façon suivante :
6 postes sur le grade de technicien territorial
0 postes sur le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne au grade de technicien territorial est établie comme suit :

1	M. CHARTIER William	Mairie de Montargis
2	Mme COSSON Aurélie	Communauté de Communes du Pithiverais
3	M. GOLA Sébastien	Mairie d'Olivet
4	M. GUY Patrick	Mairie de Saint Jean de la Ruelle
5	M. MILLET Mickaël	Communauté de Communes Giennoises
6	M. RODRIGUEZ Thierry	Mairie de Saint Jean de Braye

Article 2 :

La date d'effet de la présente liste est fixée au **1er juillet 2025**.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

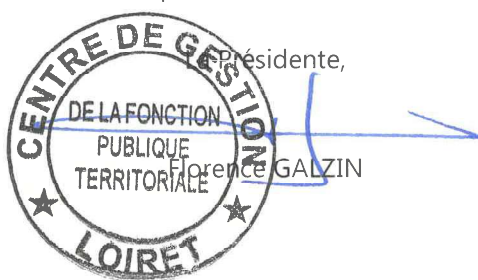
Une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et

- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.



Fait à Orléans,
Le 30 JUIN 2025

PJ : Nombre d'agents sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au 31/12/2024 et tableau des quotas